

Développer les compétences de base

29/08/2022

Si vous êtes une entreprise de la propreté ou du travail temporaire, du contenu spécifique à votre branche est disponible sur cette page. Pour le voir :

Développer les compétences de base des salariés : pourquoi c'est important ?

En tant qu'entreprise, vous avez peut-être déjà repéré des salariés :

- ✓ en difficultés sur les savoirs/compétences de base (lire, écrire, compter...).
- ✓ rencontrant des difficultés avec la langue française



La non-maitrise de ces compétences peuvent impacter :

- ✓ **l'activité professionnelle du salarié** l'empêchant par exemple de savoir lire une consigne, un plan, calculer une superficie, lire son bulletin de salaire, comprendre les consignes de sécurité, respecter une procédure qualité... et ainsi le mettre en difficulté dans l'exercice de ses fonctions.
- ✓ **L'acquisition de nouvelles compétences** en vue d'évoluer dans l'entreprise.

Bons professionnels, ces salariés peuvent parfois dissimuler leurs difficultés qui peuvent alors apparaître lors de situations de rupture : changement de poste, de mode opératoire ...

AKTO vous aide à repérer et mettre en place des actions pour accompagner les salariés de votre entreprise

Depuis de nombreuses années, nous avons développé une expertise sur la thématique des compétences de base (illettrisme et illectronisme), notamment grâce à notre [partenariat de longue date avec l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme \(ANLCI\)](#).

Nous élaborons et mettons à votre disposition des outils pour vous aider à :

- ✓ Repérer les publics en difficultés et évaluer votre risque d'être confronté à l'illettrisme dans votre entreprise
- ✓ Evaluer la maîtrise des compétences de base des salariés de votre entreprise
- ✓ Connaître les dispositifs de formation mobilisables pour former un salarié sur les compétences de base
- ✓ Trouver un organisme de formation proche de chez vous

Découvrez ces outils et services en consultant le détail ci-dessous en fonction de votre besoin.

Le saviez-vous ?

Les équipes d'AKTO se mobilisent au quotidien aux côtés des chargés de mission en région de l'ANLCI (Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme);

Cette coopération nous permet de vous proposer de nombreux événements pour répondre à vos questions et vous sensibiliser autour de la problématique des compétences de base.

Consultez notre agenda pour connaître les prochains événements dans votre région :

Repérer les publics en difficultés et évaluer votre risque d'être confronté à l'illettrisme

Le Flash : un diagnostic gratuit avec votre conseiller AKTO

Le *flash*, réalisé par le conseiller AKTO permet d'établir un état des lieux précis de votre situation et des besoins des salariés. Ce bilan de situation est une clé d'entrée importante de l'offre de services, notamment pour le programme des compétences de base.

A quoi sert-il ?

- ✓ A identifier et qualifier vos besoins en termes de compétences, recrutement et formation
- ✓ A vous orienter vers les services et outils appropriés
- ✓ A vous proposer un plan d'action formalisé

Evagill : un outil pour évaluer votre risque d'être confronté à l'illettrisme

Porté par notre partenaire l'ANLCI (Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme), Evagill est un outil de diagnostic numérique pour vous aider à mieux cerner votre part de risque d'être confrontés à des situations d'illettrisme.

C'est un outil qui a bénéficié de l'appui d'AKTO lors de sa création qui a souhaité participer au financement de ce diagnostic numérique en lien avec Pascal Moulette, Maître de Conférences en Sciences de Gestion à l'Université Lumière Lyon 2.

À travers un questionnaire, il vous permet de :

- ✓ vous informer sur son risque d'être confronté à des situations d'illettrisme
- ✓ Mesurer le niveau des coûts, des stratégies d'évitement et des stratégies de contournement inhérents aux situations d'illettrisme

Un guide en ligne pour vous apprendre à repérer et agir face à l'illettrisme

Ce guide en ligne vous permet de :

- ✓ D'identifier si votre entreprise est concernée des situations de non-maîtrise des compétences de base
- ✓ De comprendre les différences entre situations d'illettrisme, d'alphabétisation, de FLE...
- ✓ D'orienter les salariés, de savoir comment aborder ce sujet avec les salariés concernés et les accompagner
- ✓ De se repérer dans l'offre de formation pour choisir celle qui sera adaptée à mes besoins
- ✓ De connaître les modalités d'appui et de conseils proposées par AKTO pour monter mon projet de formation

Ce contenu n'est pas disponible en PDF.

Evaluer un salarié sur la maîtrise des compétences de base

Eva : Évaluez les compétences de base acquises et non acquises par les salariés

Porté par l'ANLCI, EVA **facilite l'accès à la formation et à l'emploi en détectant les freins** éventuels comme l'illettrisme, tout en valorisant les compétences déjà maîtrisées.

Cet outil en ligne permet de tester efficacement la **maîtrise de l'écrit** (lecture, compréhension, écriture), de la **compréhension orale** et des **opérations mathématiques** que l'on peut rencontrer dans la vie courante (calculs, problèmes, etc.).

L'exploitation des résultats permet de mettre en valeur les compétences déjà acquises et d'aboutir à un **bilan individuel précis**.

Vous pourrez ensuite proposer au salarié un plan d'action efficace pour lui permettre d'acquérir les compétences manquantes.

Ce contenu n'est pas disponible en PDF.

Connaitre les dispositifs pour former un salarié sur les compétences de base

Les parcours FLE – français langue étrangère

Une personne qui a été scolarisée dans sa langue maternelle et qui apprend le français en tant que langue étrangère peut suivre une formation en FLE.

Il existe différentes approches de la formation en FLE, comme :

- ✓ Le FLS (Français Langue Seconde) : la personne n'a pas le français pour langue maternelle, mais est néanmoins en contact proche avec la langue française (exemple des pays multilingues).
- ✓ Le FOS (Français sur Objectifs Spécifiques) : démarche pédagogique dont l'objectif est l'accès à des compétences langagières dans des situations identifiées de communication professionnelles ou de formation (vocabulaire adapté au milieu professionnel, usage de l'écrit pour une Validation des Acquis de l'Expérience...).
- ✓ Le FLI (Français Langue d'Intégration) : vise de façon conjointe un usage quotidien de la langue et l'apprentissage des outils d'une bonne insertion dans la société française (y compris par l'adhésion aux usages et aux valeurs de la République).

Le certificat CléA

Le certificat CléA atteste que son détenteur possède une maîtrise suffisante des **connaissances et compétences indispensables** à son évolution professionnelle, **dans 7 domaines fondamentaux** :

- ✓ la communication en **français** ;
- ✓ l'utilisation des **règles de base de calcul** et du raisonnement mathématique ;
- ✓ l'utilisation des **techniques usuelles de l'information et de la communication numérique** ;
- ✓ l'aptitude à travailler dans le cadre des règles définies d'un **travail en équipe** ;
- ✓ l'aptitude à **travailler en autonomie** et à réaliser un objectif individuel ;
- ✓ la capacité d'**apprendre à apprendre** tout au long de la vie ;
- ✓ la maîtrise des **gestes et postures**, et le respect des **règles d'hygiène, de sécurité et environnementales** élémentaires.

Bon à savoir : il existe un **certificat CléA Numérique** qui atteste la capacité du candidat à travailler dans un environnement professionnel impacté par les évolutions liées au numérique.

Trouver un organisme de formation proche de chez vous

AKTO met à votre disposition une cartographie qui recense **plus de 2 500 organismes de formation** spécialisés dans l'apprentissage des compétences de base. Mise à jour régulièrement, vous y retrouvez :

- ✓ Les organismes de formation habilités CléA socle
- ✓ Les organismes de formation habilités Clés en Main de la Propreté
- ✓ Les organismes de formation professionnalisés PALIER (ingénierie sur les compétences clés du programme Langue et Compétences pour la branche du Travail Temporaire)
- ✓ D'autres organismes de formation experts sur les compétences de base et avec lesquels AKTO a déjà travaillé

Ce contenu n'est pas disponible en PDF.

Quel financement ?

Les actions de formation sur les compétences de base sont prises en charge au titre du Plan de développement des compétences.

Accélérer, c'est vous aider à passer à l'action pour développer les compétences de vos salariés, les fidéliser et répondre à vos enjeux.

En savoir plus ✓

ACCÉLÉRER